

PREAMBULE

Cette charte définit les objectifs et les modalités de fonctionnement du Comité de situations complexes du territoire de Lorient-Quimperlé.

OBJECTIFS

Le Comité de situations complexes est un espace dédié aux professionnels, élus, bénévoles, qui a pour objet d'étudier collectivement des situations vécues comme « complexes », de favoriser l'interconnaissance au profit des parcours des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie, et d'encourager la coresponsabilité des acteurs sur le territoire de Lorient-Quimperlé.

Le Comité a deux rôles :

- **un rôle consultatif** : Les situations exposées posent des questions de continuité de parcours, les intervenants présents s'appuient sur leurs compétences et leurs connaissances pour favoriser une vision globale de la situation en vue d'élaborer des réponses concertées et l'émergence de pistes d'actions.
- **un rôle d'analyse** : les situations révèlent des problématiques de territoire, qui serviront à enrichir le diagnostic territorial.

FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les personnes participant au Comité s'engagent à respecter :

le partage et l'échange d'informations

- Afin de respecter les règles de confidentialité et le respect des droits fondamentaux de la personne, les situations sont présentées de manière anonyme.
- Il est recommandé que la personne (et/ou son représentant) soit informée de l'étude de sa situation par le Comité.
- Lors de l'étude des situations individuelles, les membres du Comité sont soumis au secret pour toutes les informations dont ils ont connaissance.
- Si, malgré les précautions prises, l'un des membres pense reconnaître la situation, il se doit de préserver cet anonymat mais peut apporter des éléments complémentaires qu'il juge utiles pour la recherche de pistes d'actions.

la neutralité des participants

- Les membres du Comité participent dans une logique de coresponsabilité et d'intégration.
- Il s'agit d'être au service de la personne mais également du territoire dans une logique d'évolution du « système ».
- Les professionnels s'engagent à un échange de qualité qui suppose écoute, bienveillance et respect entre les participants.

EN PRATIQUE

- Fréquence : selon le calendrier fixé.
- Nombre de participants limité afin de faciliter les échanges.
- Nombre de situations exposées limité à 4 pour permettre un temps d'échange suffisant.
- Pas de compte rendu, la prise de notes et d'informations est propre à chacun.